



First Session
Thirty-seventh Parliament, 2001-02

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

National Finance

Chairman:
The Honourable LOWELL MURRAY, P.C.

Tuesday, June 4, 2002

Issue No. 41

Sixth meeting on:

The examination of the Main Estimates for the fiscal year
ending March 31, 2003 (Financing of Foundations)

First meeting on:

Financing of Foundations

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
trente-septième législature, 2001-2002

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Finances nationales

Président:
L'honorable LOWELL MURRAY, c.p.

Le mardi 4 juin 2002

Fascicule n° 41

Sixième réunion concernant:

L'étude du Budget principal des dépenses pour l'exercice se
terminant le 31 mars 2003 (Le financement des fondations)

Première réunion concernant:

Le financement des fondations

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Lowell Murray, P.C., *Chairman*

The Honourable Anne C. Cools, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Baker	Furey
Bolduc	Kinsella
* Carstairs, P.C.	* Lynch-Staunton
(or Robichaud, P.C.)	(or Kinsella)
Doody	Mahovlich
Ferretti Barth	Stratton
Finnerty	Tunney

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Baker substituted for that of the Honourable Senator Banks (*June 4, 2002*).

The name of the Honourable Senator Furey substituted for that of the Honourable Senator Baker (*June 3, 2002*).

The name of the Honourable Senator Tunney substituted for that of the Honourable Senator De Bané (*June 3, 2002*).

The name of the Honourable Senator Mahovlich substituted for that of the Honourable Senator Wiebe (*June 3, 2002*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable Lowell Murray, c.p.

Vice-présidente: L'honorable Anne C. Cools

et

Les honorables sénateurs:

Baker	Furey
Bolduc	Kinsella
* Carstairs, c.p.	* Lynch-Staunton
(ou Robichaud, c.p.)	(ou Kinsella)
Doody	Mahovlich
Ferreti Barth	Stratton
Finnerty	Tunney

**Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Baker est substitué à celui de l'honorable sénateur Banks (*le 4 juin 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Furey est substitué à celui de l'honorable sénateur Baker (*le 3 juin 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Tunney est substitué à celui de l'honorable sénateur De Bané (*le 3 juin 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Mahovlich est substitué à celui de l'honorable sénateur Wiebe (*le 3 juin 2002*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, June 04, 2002
(55)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met at 9:32. this day, in room 705, Victoria Building, the Chair, the Honourable Senator Murray, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, Bolduc, Cools, Doody, Ferretti Barth, Finnerty, Lynch-Staunton, Mahovlich, Murray, P.C., Stratton and Tunney (11).

In attendance: Mr. Guy Beaumier, Research Officer, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on March 6, 2002, the committee continued its examination of the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2003.

The committee began its examination of the financing of foundations.

WITNESSES:

From the Office of the Auditor General of Canada:

Ms Sheila Fraser, Auditor General of Canada;

Ms Maria Barrados, Assistant Auditor General, Audit Operations Branch;

Mr. John Mayne, Principal, Audit Operations Branch.

The Auditor General made an opening statement and with Mr. Mayne, answered questions from members of the committee.

At 10:47 a.m. the committee continued its sitting *in camera* to discuss the draft report on the Government Contingencies Vote and the draft interim report on the 2002-2003 Main Estimates.

After debate, it was moved by the Honourable Senator Doody, that the draft report on the Government Contingencies Vote be adopted and tabled in the Senate by the Chair with the Chair and Deputy Chair authorized to make any technical and editing changes prior the tabling of the report.

The question being put on the motion it was adopted with the Honourable Senator Cools abstaining.

After debate, it was agreed to adopt the draft interim report on the 2002-2003 Main Estimates and have the Chair present the report in the Senate with the Chair and Deputy Chair authorized to make any technical and editing changes prior to the presentation of the report..

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mardi 4 juin 2002
(55)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 32, dans la salle 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable sénateur Murray, c.p. (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Baker, Bolduc, Cools, Doody, Ferretti Barth, Finnerty, Lynch-Staunton, Mahovlich, Murray, c.p., Stratton et Tunney (11).

Également présent: M. Guy Beaumier, attaché de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 6 mars 2002, le comité poursuit l'examen du Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003.

Le comité entreprend l'examen du financement des fondations.

TÉMOINS:

Du Bureau du vérificateur général du Canada:

Mme Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada;

Mme Maria Barrados, vérificatrice générale adjointe, Direction des opérations de vérification;

M. John Mayne, directeur principal, Direction des opérations de vérification.

La vérificatrice générale fait une déclaration et, avec M. Mayne, répond aux questions des membres du comité.

À 10 h 47, le comité poursuit ses travaux à huis clos pour discuter de l'ébauche du rapport sur le crédit pour éventualités du gouvernement et de l'ébauche du rapport provisoire sur le Budget principal des dépenses de 2002-2003.

Après discussion, il est proposé par l'honorable sénateur Doody que l'ébauche du rapport sur le crédit pour éventualités du gouvernement soit adoptée, que le rapport soit déposé au Sénat par le président, et que le président et la vice-présidente soient autorisés à y apporter des changements de forme avant son dépôt.

La question, mise aux voix, est adoptée avec l'abstention de l'honorable sénateur Cools.

Après discussion, il est convenu d'adopter l'ébauche du rapport provisoire sur le Budget principal des dépenses de 2002-2003, de demander au président de déposer le rapport au Sénat et d'autoriser le président et la vice-présidente à y apporter des changements de forme avant son dépôt.

At 11:02 committee adjourned to the call of the Chair.

À 11 h 02 le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ:

Le greffier du comité,

Tõnu Onu

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 4, 2002

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:32 a.m. to examine the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2003 (Financing of Foundations).

Senator Lowell Murray (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, today we will discuss the financing and accountability of arm's-length foundations that are set up to carry out public policy.

I do not believe anyone present today begrudges the right and responsibility of the government to try to set up what they are now calling "alternative delivery systems." None of us wishes to prevent the government from inventing new and flexible ways to carry out public policy. That process is not in question.

It is fair to say that for the members of this committee and, I believe, for the Senate generally, the bottom line and major issue is the financial accountability of these foundations to Parliament and, of course, their accountability for the public policy activity in which they are engaged.

Honourable senators will recall that we addressed this issue with the officials from Treasury Board and, most recently, with the President of the Treasury Board when she appeared before the committee last week. I reviewed the transcript of that meeting this morning. The issue is joined by Mr. Neville of the Treasury Board who, when discussing these foundations and under questioning from senators about the oversight of, among others, the Auditor General, said, and I quote from that meeting:

Mr. Neville: Having said that, each time you make that kind of a decision where you are increasing the accountability, you are, of course, shortening the arrangement of a third-party entity. You are bringing it closer to the government.

The Chairman: What is wrong with that?

Mr. Neville: At some point in time, it will no longer be an outside instrument; it will be part of government.

These foundations do represent a considerable departure from the way things have been done in the past. We must find a way, while accommodating the government in its wish to have more flexibility, to preserve the essential accountability of these organizations and of ministers to Parliament. That is our job. If the Auditor General can help us with that, we would be grateful.

I am pleased to welcome Ms Sheila Fraser, Auditor General of Canada.

Ms Fraser, please proceed.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 4 juin 2002

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 h 32 pour faire l'examen du Budget des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003 (financement des fondations).

Le sénateur Lowell Murray (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Chers collègues, nous allons discuter aujourd'hui du financement et de la responsabilisation des fondations indépendantes chargées de mettre en oeuvre la politique gouvernementale.

Je ne pense pas que quiconque conteste le droit et le devoir du gouvernement de tenter de mettre en place un cadre de diversification des modes d'exécution. Aucun d'entre nous ne souhaite empêcher le gouvernement d'inventer des façons novatrices et souples de mettre en oeuvre la politique gouvernementale. Ce processus n'est pas remis en question.

Je crois pouvoir dire que pour les membres de notre comité et, je crois, pour l'ensemble du Sénat, l'enjeu ultime est la responsabilité financière de ces fondations à l'égard du Parlement et, bien entendu, leur reddition de comptes au sujet de l'activité gouvernementale dans laquelle elles sont engagées.

Les honorables sénateurs se souviendront que nous avons abordé cette question avec des hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor et, très récemment, avec la présidente du Conseil du Trésor lorsqu'elle a comparu devant nous la semaine dernière. J'ai relu la transcription de cette séance ce matin. Au moment où nous discutons de ces fondations, en réponse à une question au sujet de la surveillance du Bureau du vérificateur général, entre autres, M. Neville, du Conseil du Trésor, qui participait à la discussion, a déclaré, et je cite ses propos:

M. Neville: Cela dit, chaque fois que l'on prend la décision d'accroître la responsabilisation, il va de soi que l'on altère l'arrangement d'une tierce partie. On la rapproche du gouvernement.

Le président: Qu'y a-t-il de mal à cela?

M. Neville: À un moment donné, il ne s'agira plus d'un instrument externe; il fera partie du gouvernement.

Ces fondations représentent un grand changement par rapport à la façon dont on faisait les choses dans le passé. Tout en faisant droit au souhait du gouvernement d'avoir plus de souplesse, nous devons trouver une façon de préserver la responsabilité essentielle de ces organisations et des ministres envers le Parlement. C'est notre travail. Si le Bureau du vérificateur général peut nous aider à accomplir cela, nous lui en serions fort reconnaissants.

J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à Mme Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada.

Madame Fraser, vous avez la parole.

Ms Sheila Fraser, Auditor General of Canada, Office of the Auditor General of Canada: Honourable senators, thank you for the opportunity to meet with the committee to discuss Chapter 1 of our April 2002 Report of the Auditor General of Canada, entitled "Placing the Public's Money Beyond Parliament's Reach." With me today are Ms Maria Barrados, Assistant Auditor General, and Mr. John Mayne, the Principal responsible for this audit.

Honourable senators, in this chapter we are bringing to Parliament's attention our serious concern about governance and accountability in the delivery of federal policies. Accountable government requires that Parliament approves the government's plans for spending and scrutinizes the results of that spending. Moreover, the delivery of government programs and services must respect public sector values and ethics.

Where the federal government has delegated program responsibilities to certain foundations in what we have called "delegated arrangements," it has disregarded many of these essential principles. These are the foundations that receive federal funding through advance lump-sum grants for redistribution to eligible recipients over many years to come. Prominent examples are the Canada Foundation for Innovation, with \$3.15 billion in federal funds, the Canada Millennium Scholarship Fund, with \$2.5 billion, and Canada Health Infoway Inc., with \$500 million.

Where the federal government partners with outside organizations in program delivery, in what we have called "collaborative arrangements," governance and accountability also need attention. We were pleased to see that, in a number of features of its governing framework, Infrastructure Canada, the new collaborative arrangement we examined in this chapter, is an improvement over the program it replaced.

[Translation]

Although we examined other delegated arrangements, our primary focus was on the foundations, where a great deal of public money is at stake. We examined six major new foundations created since we last audited this area in 1999, and we followed up on others we had looked at then.

Since 1996-97, the federal government has transferred more than \$7.3 billion to foundations. This money was provided well in advance of any need. At March 31, 2001, almost the entire amount provided to the foundations by then was still in their bank accounts and investments. It will be years before the ultimate intended recipients — students, health care providers, and others — receive the money.

Mme Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada: Honorables sénateurs, je vous remercie de me donner de la possibilité de discuter du chapitre 1 de notre rapport d'avril 2002 intitulé «Soustraire des fonds publics au contrôle du Parlement». Je suis accompagnée aujourd'hui de Mme Maria Barrados, vérificatrice générale adjointe, et de M. John Mayne, directeur principal responsable de la vérification.

Honorables sénateurs, dans ce chapitre, nous faisons part au Parlement de sérieuses inquiétudes au sujet de la régie et de la reddition de comptes dans l'application des politiques fédérales. Pour que le gouvernement rende des comptes, le Parlement doit approuver ses plans de dépenses et examiner de près les résultats qui en découlent. De plus, la prestation des programmes et des services gouvernementaux doit être respectueuse des valeurs et de l'éthique du secteur public.

Dans les cas où le gouvernement fédéral a délégué les responsabilités relatives aux programmes à certaines fondations — par l'intermédiaire de ce que nous avons appelé «mécanismes de régie déléguée» —, il n'a pas tenu compte de bon nombre de ces principes essentiels. Ces fondations reçoivent des fonds fédéraux sous la forme de subventions forfaitaires versées à l'avance et les redistribuent aux bénéficiaires admissibles au fil de nombreuses années. Citons en exemple les cas bien connus de la Fondation canadienne pour l'innovation, qui a reçu 3,15 milliards de dollars en fonds fédéraux, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, qui a reçu 2,5 milliards de dollars, et Inforoute Santé du Canada Inc., qui a reçu 500 millions de dollars.

Lorsque le gouvernement fédéral s'associe avec des organisations externes partenaires pour exécuter des programmes — par le biais de ce que nous avons appelé des «mécanismes de collaboration», la régie et la reddition de comptes exigent aussi une attention. Nous sommes heureux de constater qu'en ce qui concerne certains éléments du cadre de régie, Infrastructure Canada, le nouveau mécanisme de collaboration que nous avons examiné dans ce chapitre, constitue une amélioration par rapport au programme qu'il a remplacé.

[Français]

Nous avons examiné d'autres mécanismes de régie déléguée mais nous avons ciblé les fondations parce que des fonds publics importants sont en jeu. Nous avons examiné six grandes fondations qui ont été créées depuis notre dernière vérification de ce secteur en 1999. Nous avons effectué des travaux de suivi d'autres fondations examinées préalablement.

Depuis 1996-1997, le gouvernement fédéral a transféré plus de 7,3 milliards de dollars à des fondations bien avant que ces fonds ne soient nécessaires. Au 31 mars 2001, la presque totalité de ce montant transféré était encore dans les comptes bancaires et d'autres placements des fondations. Il faudra de nombreuses années avant que les bénéficiaires ultimes visés, soit des étudiants, des fournisseurs de soins de santé et autres, ne touchent cet argent.

It has been recorded as an expenditure of the government. This accounting treatment compromises the integrity of the government's reported financial results. The essential requirements for accountability to Parliament — credible reporting of results, effective ministerial oversight, and adequate external audit — are not being met in these arrangements.

In addition, key features of an adequate governing framework, notably transparency and protection of public sector values and ethics, are weak. Mechanisms that strengthen ministers' answerability to Parliament are essential to ensuring that these arrangements are accountable for the public money they receive.

The sponsoring minister must have an effective way to strategically monitor a foundation's spending and make adjustments, should things go wrong or government priorities change. Ministers now have no power to intervene, short of taking legal action if the funding agreement is breached. All of the foundations we examined have provisions for financial statements and the auditor's report of an external auditor appointed by the board — the traditional audit function in the private sector.

However, none of the foundations have independent, broad-scope audits that go beyond auditing the financial statements. None are required to undergo audits of compliance with authorities, propriety, or value for money in the use of federal funds.

This is the kind of assurance and information that Parliament traditionally seeks through a broad-scope audit conducted by its Auditor General. In my view, Parliament's auditor should be appointed in most cases as the external auditor of the foundations.

The foundations have had limited exposure to Parliament. Most have been established as non-profit corporations under the Canada Corporations Act, rather than by direct legislation. This practice is a barrier to accountability.

Direct legislation provides the opportunity for review, debate, and approval in both houses of Parliament, and allows Parliament to retain control over future changes through legislative amendments. In my view, any new foundations should be established by direct legislation.

Moreover, not enough attention has been paid to the impact of these new foundations on Parliament's scrutiny role — the authorizing and overseeing of public spending. The government needs to seek Parliament's views on how the transfer of large sums to foundations is changing the scrutiny process.

Le montant a été comptabilisé comme une dépense du gouvernement. Ce traitement comptable compromet l'intégrité des résultats financiers déclarés du gouvernement. Ces mécanismes ne respectent pas les exigences essentielles de la reddition de comptes au Parlement, soit la présentation crédible des résultats, la surveillance ministérielle efficace et la vérification externe suffisante.

De plus, nous avons constaté des lacunes en ce qui concerne certaines caractéristiques fondamentales d'un cadre de régie adéquat, en particulier la transparence et la protection des valeurs et de l'éthique du secteur public. Il est essentiel d'avoir des mécanismes qui renforcent l'obligation de reddition des ministères envers le Parlement pour faire en sorte que ces mécanismes rendent compte des fonds publics qu'ils reçoivent.

Le ministre parrain doit être en mesure de faire un suivi stratégique des dépenses d'une fondation et de corriger le tir si quelque chose ne va pas ou si le gouvernement modifie ses priorités. Les ministres n'ont pas le pouvoir d'intervenir à moins d'intenter des poursuites si l'entente n'est pas respectée. Toutes les fondations que nous avons examinées ont des dispositions sur les états financiers et sur le rapport de vérification d'un vérificateur externe nommé par le conseil d'administration, c'est-à-dire la fonction de vérification traditionnelle qu'on retrouve dans le secteur privé.

Cependant, aucune des fondations ne fait l'objet de vérifications indépendantes de large portée qui ne sont pas limitées uniquement aux états financiers. Aucune n'est tenue de faire l'objet de vérifications de la conformité aux autorisations, du bien-fondé et de l'optimisation des ressources mises à sa disposition par le gouvernement fédéral.

C'est le genre d'assurance et d'information que le gouvernement veut habituellement obtenir d'une vérification de large portée réalisée par le vérificateur général. À mon avis, le vérificateur au service du Parlement devra, dans la plupart des cas, être nommé vérificateur externe des fondations.

Les fondations ont aussi un lien très faible avec le Parlement. La plupart ont été établies en tant que sociétés sans but lucratif en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes plutôt qu'en vertu d'une loi directe. Cette pratique constitue un obstacle à la reddition de comptes.

La législation directe permet aux deux chambres du Parlement d'examiner, de débattre et d'approuver les projets de loi et, au Parlement, de rester maître des changements futurs par la voie de modifications législatives. Selon moi, toute nouvelle fondation devrait être établie par une loi directe.

De plus, on n'accorde pas suffisamment d'attention aux effets de ces nouvelles fondations sur le rôle du Parlement dans le processus d'examen, c'est-à-dire la façon dont il autorise et surveille les dépenses publiques. Le gouvernement doit solliciter l'opinion du Parlement sur la façon dont le transfert de sommes considérables aux fondations modifie le processus d'examen.

In light of the ad hoc creation of foundations over the last several years, such a debate is now overdue. Your committee has taken a key step by undertaking this examination of government funding of foundations as part of your review of the 2002-03 Estimates.

[English]

Canadians expect that foundations using public funds for public purposes will observe public sector values and ethics. Sponsoring government departments need to ensure that a foundation's board of directors and staff follow public sector codes of conduct and conflict of interest rules.

Federally appointed directors can play a role in safeguarding public values and ethics, but the government must define their responsibilities more clearly. We found that departments provided very little guidance to federal officials and others appointed to boards of foundations.

Reporting to Parliament and the public on these foundations needs to improve. The foundations publish annual reports, but few of them make provision for tabling these reports in Parliament; nor does Parliament receive multi-year plans or evaluation findings. While Parliament does receive some useful information in the sponsoring departments' Estimates documents or in the foundations' own annual reports, the information they provide on performance could be better.

The Treasury Board recently adopted a policy on alternative service delivery, which we see as a promising step. It means that sponsoring departments can be required to provide information on governance and accountability as part of the approval process for new arrangements such as foundations. If the policy is to be effective, however, departments will need better guidance on key governance issues than they were getting at the time of our audit. The Treasury Board Secretariat will need the appropriate resources and skills to effectively monitor departmental compliance with the policy.

In conclusion, honourable senators, it is our view that the government should re-examine the accountability and governance of foundations and other delegated arrangements. Concrete improvements are urgently needed. For example, recent budgets gave a number of foundations additional funding. The government should use such occasions to reopen funding agreements and strengthen their provisions for governance and accountability. Until the many gaps in the foundations' governing frameworks are tightened, their accountability to Parliament will continue to be unnecessarily at risk and the public money they receive will remain beyond Parliament's reach.

Compte tenu de la création ponctuelle de fondations au cours des dernières années, la tenue de ce débat n'a que trop tardé. Le comité a déjà fait un pas important en entreprenant l'examen du financement gouvernemental accordé aux fondations dans le cadre de sa revue du budget des dépenses des années 2002-2003.

[Traduction]

Les Canadiens s'attendent à ce que les fondations qui utilisent les fonds publics à des fins publiques respectent les valeurs et l'éthique du secteur public. Les ministères parrains doivent veiller à ce que le conseil d'administration et le personnel d'une fondation appliquent les codes de conduite et les dispositions sur les conflits d'intérêts du secteur public.

Les administrateurs nommés par le gouvernement fédéral peuvent jouer un rôle quant au maintien des valeurs et de l'éthique du secteur public, mais le gouvernement doit définir ses responsabilités plus clairement. Nous avons constaté que les ministères donnaient très peu de directives aux fonctionnaires fédéraux et aux autres personnes nommées aux conseils d'administration des fondations.

La communication au Parlement et au public de l'information sur ces fondations doit être améliorée. Les fondations publient des rapports annuels, mais peu d'entre elles prévoient le dépôt de ces rapports au Parlement. De plus, le Parlement ne reçoit pas de plans pluriannuels ni les constatations provenant des évaluations. Le Parlement reçoit quelques renseignements utiles dans les documents budgétaires des ministères parrains ou dans les rapports annuels des fondations, mais l'information sur le rendement pourrait être améliorée.

Le Conseil du Trésor a récemment adopté une politique sur les différents modes de prestation de services, ce qui est d'après nous une étape prometteuse. Cela signifie que les ministères parrains peuvent être tenus de fournir de l'information sur la régie et la reddition de comptes dans le cadre du processus d'approbation de nouveaux mécanismes tels que les fondations. Mais pour que la politique soit efficace, les ministères devront obtenir de meilleures directives sur les principales questions de régie qu'ils n'en obtenaient au moment de notre vérification. Le Secrétariat du Conseil du Trésor devra également disposer de ressources et de compétences appropriées pour surveiller comme il se doit le respect de la politique par les ministères.

En conclusion, honorables sénateurs, nous croyons que le gouvernement devrait réexaminer les cadres redditionnels et de gouvernance des fondations et d'autres mécanismes de régie déléguée. Il faut de toute urgence apporter des améliorations concrètes. Par exemple, dans les derniers budgets, on a annoncé l'octroi de fonds supplémentaires à certaines fondations. Le gouvernement devrait utiliser ces occasions pour renégocier les ententes de financement et améliorer les dispositions relatives à la régie et à la reddition de comptes. À moins de combler les nombreuses lacunes des cadres de régie des fondations, la reddition de comptes au Parlement continuera d'être compromise inutilement et les fonds publics qu'elles reçoivent continueront d'être soustraits au contrôle du Parlement.

That concludes my opening comments, and we would be pleased to answer your questions.

Senator Lynch-Staunton: There is not much I can quarrel with in your presentation. It reflects many of the apprehensions that have been brought to this committee, in the chamber and even before the Energy Committee when you testified one year ago, when this whole issue was brought before the Senate for the first time.

Are you aware that in the case of many foundations — and I must admit they have not all been looked at — in case of dissolution, any monies remaining are not returned to the government but rather are distributed pro rata to those who have benefited from the grants over the years?

Ms Fraser: I know that that was the case with respect to the Foundation for Sustainable Development Technology. I believe there are others as well.

In certain of them, there is no mention as to what would happen in the case of a windup. For instance, one of the tables in Chapter 1 relates to Genome Canada, and there is no mention as to what would happen. The same thing is not true for Canada Health Infoway Inc. The problem is that there is not a uniform practice throughout the foundations. However, you are correct. There are certain foundations where the funds would not return to the public purse. At least at the time of our audit, there was no provision that that would happen.

Senator Lynch-Staunton: The only one that I have been able to find, I believe, is the Asia-Pacific Foundation where in the case of dissolution whatever monies are left are returned to the sponsoring governments, pro-rated to their original contributions.

As you say, in some cases there is no provision; in other cases it is distributed to recipients, some of whom may not have had a grant for 20 years. The problem is not so much the lack of accountability on the management of the funds, but the complete loss of control of the funds once the management ceases. I would hope that this committee would look into that aspect also. It is much more serious a problem than we are aware of.

My other question relates to policy. I will read a quotation from Mr. Neville when he appeared here on May 8, 2002. The question was asked:

Why move all the funds out at once when the foundation itself is not ready to operate?

Mr. Neville replied:

...it is government policy to do it that way.

Voilà qui met fin à ma déclaration liminaire. Nous sommes maintenant disposés à répondre à vos questions.

Le sénateur Lynch-Staunton: Il n'y a pas grand-chose à redire à votre exposé. Ce dernier reflète bon nombre des appréhensions qui ont été communiquées à notre comité, à la Chambre et même avant, au Comité de l'énergie, où vous avez témoigné il y a un an, lorsque le Sénat a été saisi de cet enjeu pour la première fois.

Savez-vous que dans de nombreuses fondations — et j'avoue qu'elles n'ont pas toutes été examinées — en cas de dissolution, l'argent qui reste, pour peu qu'il en reste, n'est pas remis au gouvernement mais distribué au prorata aux bénéficiaires des subventions au fil des ans?

Mme Fraser: Je sais que cela a été le cas de la Fondation d'appui technologique au développement durable. Je pense qu'il y en a d'autres également.

Dans certains cas, il n'est pas fait mention de ce qui arriverait advenant la dissolution de l'entité. Par exemple, l'un des tableaux du chapitre 1 porte sur Génome Canada, et il n'est pas fait mention de ce qui se passerait en pareil cas. Ce n'est pas la même chose pour Inforoute Santé du Canada Inc. Le problème, c'est qu'il n'existe pas de pratique uniforme d'une fondation à l'autre. Cela dit, vous avez raison. Dans le cas de certaines fondations, les fonds ne seraient pas remis au Trésor. En tout cas, au moment de notre vérification, aucune disposition ne prévoyait qu'il en serait ainsi.

Le sénateur Lynch-Staunton: Le seul exemple que j'ai pu trouver est celui de la Fondation Asie-Pacifique où, en cas de dissolution, l'argent qui reste doit être remis aux gouvernements commanditaires et ce, au prorata de leurs contributions initiales.

Comme vous le dites, dans certains cas, il n'existe aucune disposition à cet égard; dans d'autres, l'argent est distribué aux bénéficiaires, alors que certains d'entre eux n'ont peut-être pas reçu de subvention depuis 20 ans. Le problème ne tient pas tellement à l'absence de reddition de comptes concernant la gestion des fonds, mais plutôt à la perte complète de contrôle des fonds une fois la gestion terminée. J'aimerais bien que notre comité se penche également sur cet aspect; c'est un problème beaucoup plus sérieux que l'on pense.

Mon autre question porte sur la politique du gouvernement. Je vais citer les propos qu'a tenus M. Neville lorsqu'il a comparu ici le 8 mai 2002. À la question suivante:

Pourquoi transférer tous ces fonds en une seule fois alors que les fondations ne sont pas prêtes à les utiliser?

M. Neville a répondu:

C'est la politique du gouvernement d'agir de la sorte.

That is fair enough. I continue:

The rationale is that transferring the entire amount at the outset, rather than over three or four years, ensures that the funding is secure. There is no chance that a change in government, or a change in priorities of the government of the day, could alter that decision.

I do not know if you wish to comment on that. From my point of view, committing future governments to present government policy in such a drastic, uncontrollable way is excessive to say the least.

Ms Fraser: That is one of the concerns that we raised regarding the pre-funding of programs. Many of them could be for a period of five or 10 years.

Many of these rules were introduced to meet certain accounting requirements so that these transfers could qualify as expenditures in the government's accounts. Obviously, if there are provisions whereby funds cannot be recovered, and there is a series of items accountants would review, that could reinforce the government's arguments that these are expenditures and should be recorded as expenditures. We have concerns about that accounting policy as well.

The Chairman: Auditor General, you said that you were pleased to see that a number of features of the governing framework of Infrastructure Canada, the new collaborative arrangement you examined in this chapter, is an improvement over the program it replaced. Could you take that good news and indicate whether anything can be learned from those arrangements for the foundations?

Ms Fraser: We noted in our work that Infrastructure Canada's design is a significant improvement. Several recommendations came out of our original audit, which the Public Accounts Committee of the House had also endorsed and had made additional recommendations. Almost all of those had been incorporated in the new design.

I could perhaps ask Mr. Mayne to address the specifics.

Mr. John Mayne, Principal, Audit Operations Branch, Office of the Auditor General of Canada: Honourable senators, the good features we found in that collaborative arrangement included a reporting to Parliament and the public, financial provisions, VFM, or value for money, and a compliance audit. We were calling for a financial audit of the foundations, but we suggested there was a need for a broad scope audit that would include a value-for-money audit and a compliance audit.

Those features are part of the infrastructure set-up. There are good evaluation provisions in there: the availability of services in both languages, procedures for citizens' complaint and redress

Ce qui est juste. Je continue:

En transférant la totalité des fonds dès le début, plutôt que de les étaler sur une période de trois ou quatre ans, il assure à la fondation un financement stable. Il ne sera pas touché par l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement ou par un changement de priorités du gouvernement de l'heure.

Je ne sais pas si vous voulez commenter cette déclaration. Selon moi, cette façon draconienne et incontrôlable qu'a le gouvernement de l'heure d'imposer aux administrations futures sa politique est pour le moins excessive.

Mme Fraser: C'est l'une des préoccupations que nous avons soulevées concernant le financement préalable des programmes. Un grand nombre d'entre eux peuvent s'étaler sur une période de cinq ou dix ans.

Bon nombre de ces règles ont été introduites pour respecter certaines exigences comptables afin que ces transferts puissent être comptabilisés comme des dépenses dans les livres du gouvernement. De toute évidence, si certaines dispositions font en sorte qu'on ne peut récupérer les fonds — et il y a à cet égard toute une série de postes que les comptables pourraient passer en revue —, cela pourrait renforcer l'argument du gouvernement selon lequel il s'agit là de dépenses qui ont tout lieu d'être consignées comme telles. Nous avons également des préoccupations à l'égard de cette politique comptable.

Le président: Madame la vérificatrice générale, vous avez dit avoir constaté que certains éléments du cadre de régie, Infrastructure Canada, le nouveau mécanisme de collaboration que vous avez examiné dans ce chapitre, constitue une amélioration par rapport au programme qu'il a remplacé. Compte tenu de ces bonnes nouvelles, pouvez-vous tirer de ces arrangements des leçons qui pourraient s'appliquer aux fondations?

Mme Fraser: Nous avons constaté dans notre travail que la structure d'Infrastructure Canada constitue un progrès marqué. Notre vérification générale comportait plusieurs recommandations, que le Comité des comptes publics de la Chambre avait avalisées et auxquelles il en avait ajouté d'autres. Presque toutes ces recommandations ont été intégrées dans la nouvelle structure.

Je demanderais à M. Mayne de bien vouloir nous donner plus de détails.

M. John Mayne, directeur principal, Direction des opérations de vérification, Bureau du vérificateur général du Canada: Honorables sénateurs, voici quelques éléments positifs que nous avons notés dans ce mécanisme de collaboration: un rapport au Parlement et au public, des dispositions financières, une vérification d'optimisation des ressources et une vérification de conformité. Nous demandions une vérification financière des fondations, mais nous avons laissé entendre qu'il était nécessaire de mener une vérification plus large qui engloberait une vérification de l'optimisation des ressources et une vérification de conformité.

Ces éléments font partie du cadre de l'infrastructure. On prévoit des dispositions susceptibles de déboucher sur une bonne évaluation: la disponibilité des services dans les deux langues

mechanisms, and provisions for public consultations. There are many good features in that arrangement, which addressed the concerns, as the Auditor General said, of previous audits. We were able to highlight those and point out that there was a definite improvement in the arrangement. That was not a foundation-type arrangement; it was a collaborative arrangement with the provinces that contained many of the good features of accountability that we were looking for.

The Chairman: Could they be applied practically and successfully to the foundations?

Mr. Mayne: Yes. The principles behind them are the same as what we are looking for regarding the foundations. Their application would have to be different because theirs is a different arrangement. We would be looking for the same types of features in the foundations.

Senator Cools: As I have said previously in this committee, I have great respect and regard for the witnesses, particularly the Auditor General.

I should like to build my comments or questions on Mr. Mayne's statement relating to the kind of audit that you are calling for. I took that statement to be one of promotion, or propagandising, or lobbying, or something of that nature. I have adopted the stance that your position is a political and a policy position. It may be an accounting position, but it is definitely not an audit position. It is definitely a question of public policy. I have no doubt that the government's position is valid, but the Auditor General's disagreement with the government is, in point of fact, a disagreement on the policy question and not an audit question.

A few days ago, when the minister herself was here, I put a question to her and essentially she articulated the same thing — that questions of policy belong with the government. I think you know quite clearly where I stand.

I come now to an accounting question. What I hear from you, Auditor General — and I say this with high esteem and respect — is that you are asking this committee to adopt your position. I do agree that the question of the treatment of these foundations is new. It is a new animal that came upon the government swiftly and called for a lot of professional judgment on their part. I am well aware that the Government of Canada, particularly the Treasury Board Secretariat, employs many talented, skilled and accomplished professionals and accountants.

I build my question from a statement that you made in the Public Accounts of Canada, 2001, at page 1.33. Perhaps I could put that statement on the record. It appears on the latter half of the page and reads:

officielles; des procédures ouvrant droit à des mécanismes de plainte et de réparation pour les citoyens; ainsi que des consultations publiques. Cet arrangement comporte de nombreuses caractéristiques intéressantes qui, comme la vérificatrice générale l'a dit, répondent aux préoccupations que nous avons exprimées à la suite de vérifications précédentes. Nous avons été en mesure de les mettre en lumière et de souligner cette amélioration sensible dans l'arrangement. Il ne s'agissait pas d'un arrangement de type fondation, mais plutôt d'un mécanisme de collaboration avec les provinces qui renfermait bon nombre des éléments comptables valables que nous recherchions.

Le président: Ces caractéristiques pourraient-elles être appliquées concrètement et avec succès aux fondations?

M. Mayne: Oui. Les principes sous-jacents sont les mêmes que ceux que nous recherchons pour les fondations. Leur application serait quelque peu différente puisqu'il s'agit d'un arrangement différent. Mais nous recherchons les mêmes caractéristiques pour les fondations.

Le sénateur Cools: Comme je l'ai déjà dit au comité, j'ai énormément de respect et d'estime pour les témoins, en particulier pour la vérificatrice générale.

Mes commentaires ou mes questions font suite à la déclaration de M. Mayne en ce qui a trait au type de vérification que vous jugez souhaitable. À mon avis, il s'agit là d'une déclaration de promotion, de propagande ou de lobbying. Ma réaction, c'est que votre position en est une de politique et d'orientation stratégique. C'est peut-être une position comptable, mais ce n'est certainement pas une position de vérification. Chose certaine, c'est une question de politique gouvernementale. Je ne doute pas un instant que la position du gouvernement soit valable, mais le désaccord de la vérificatrice générale avec le gouvernement est en l'occurrence un désaccord qui porte sur une orientation stratégique et non sur une question de vérification.

Il y a quelques jours, lorsque la ministre elle-même a comparu, en réponse à ma question, elle a essentiellement dit la même chose, soit que les questions de politique relèvent du gouvernement. Je pense que vous savez clairement où je loge.

J'en arrive maintenant à une question portant sur la comptabilité. D'après ce que j'ai compris, madame la vérificatrice générale — et je dis cela avec tout le respect et l'estime que j'ai pour vous —, vous demandez à notre comité de se rallier à votre position. Je suis d'accord avec vous: le traitement qu'il convient d'accorder à ces fondations est quelque chose de nouveau. C'est un nouvel instrument qui est apparu sur la scène de l'administration fédérale rapidement et qui exige un jugement professionnel sûr de la part des fonctionnaires. Je sais pertinemment que le gouvernement du Canada, et en particulier le Secrétariat du Conseil du Trésor, a à son service une multitude de professionnels et de comptables talentueux et compétents.

Ma question se fonde sur une déclaration que l'on peut lire dans les Comptes publics du Canada 2001, à la page 1.35. Peut-être pourrais-je faire consigner cette déclaration au compte rendu. Elle figure à la deuxième moitié de la page et se lit ainsi:

I cannot state unequivocally that the Government has not complied with objective accounting standards established by the Canadian Institute of Chartered Accountants' Public Sector Accounting Board (PSAB). Objective accounting standards promulgated by PSAB cannot anticipate all the new things governments will do, and the Government's own stated accounting policies allow it the latitude to record these transfers as expenditures of the year in which the foundations were announced.

Perhaps the Auditor General could expand on and amplify for me the accounting position of the Canadian Institute of Chartered Accountants' Public Sector Accounting Board. As I said before, these are accounting positions.

Auditor General, I have a hard time accepting that all of the accountants at Treasury Board could be wrong and that only you could be right. That it is so black and white. I believe there is a lot of grey in there. I should like to see this difference of opinion resolved in a comfortable way.

Ms Fraser: Honourable senators, first, as you know, it is not the role of the Auditor General to comment on policy. We are not questioning the fact that these foundations have been created, nor are we questioning the program objectives for which they are intended. However, we feel that it would be healthy to have an informed discussion about the accountability provisions for these new arrangements. They are relatively new forms. It would be healthy for Parliament to have a discussion with government as to what these new arrangements are doing to the accountability of ministers for public funds, given the significant amount of money, \$7 billion or more, that has been transferred to these foundations.

As to asking the committee to adopt our position, I would hope that is not the impression that we are giving. Again, we believe that our role is to provide Parliamentarians with information so that they can then have an informed debate and make better decisions when new policy proposals are made to them and new foundations come forward. There may be questions. We believe that an essential part of our role is to help improve that debate.

As to the accounting rules that are presently in place for government, the objective accounting standards that are promulgated by the Canadian Institute of Chartered Accountants are largely based on a cash basis of accounting. Expenses are recorded when cheques are cut. If the government buys a building, it is recorded as an expense in the year that the payment is made, essentially. Income taxes are recorded as they are received by government.

There is a proposal to move to what we call an accrual basis of accounting, which is more like what is done in the private sector. There would be a value recorded on the balance sheet for fixed

Je ne peux déclarer sans équivoque que le gouvernement n'a pas respecté les normes objectives établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés. Les normes comptables objectives formulées par le CCSP ne peuvent prévoir toutes les nouvelles mesures que les gouvernements prendront, et les propres conventions comptables énoncées par le gouvernement lui laissent la latitude de comptabiliser ces transferts comme dépenses dans l'exercice où les fondations ont été annoncées.

La vérificatrice générale aurait-elle l'obligeance d'expliquer et d'étoffer pour ma gouverne la position comptable du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés? Comme je l'ai dit tout à l'heure, il s'agit là de positions comptables.

Madame la vérificatrice générale, j'ai du mal à accepter que tous les comptables du Conseil du Trésor aient tort et que vous seul ayez raison. Cela est tellement noir et blanc. Or, j'estime qu'il y a énormément de gris à cet égard. J'aimerais bien que cette divergence d'opinion se règle de façon harmonieuse.

Mme Fraser: Honorables sénateurs, tout d'abord, comme vous le savez, ce n'est pas le rôle du vérificateur général de commenter la politique gouvernementale. Nous ne remettons pas en question la création de ces fondations, pas plus que les objectifs de programme qui sont les leurs. Toutefois, nous pensons qu'il serait sain d'avoir une discussion éclairée au sujet des dispositions comptables entourant ces nouveaux arrangements. Il s'agit là d'entités relativement nouvelles. Il serait donc bon que le Parlement discute avec le gouvernement de l'incidence de ces nouveaux arrangements sur la responsabilité des ministres à l'égard des fonds publics, compte tenu des sommes considérables — sept milliards et plus — qui ont été versées à ces fondations.

Pour ce qui est de demander au comité de se rallier à notre position, j'espère que ce n'est pas là l'impression que nous donnons. Encore une fois, nous considérons que notre rôle est de fournir aux parlementaires l'information qui leur permette d'avoir un débat éclairé et de prendre les meilleures décisions possibles lorsqu'on leur soumet de nouvelles propositions de politiques et que de nouvelles fondations voient le jour. Cela peut susciter des questions. Nous estimons qu'une partie essentielle de notre rôle consiste à améliorer ce débat.

Pour ce qui est des règles comptables actuellement en vigueur au gouvernement, les normes comptables objectives promulguées par l'Institut canadien des comptables agréés se fondent surtout sur une comptabilité de caisse. Les dépenses sont comptabilisées lorsque les chèques sont émis. En somme, si le gouvernement bâtit un immeuble, cela est comptabilisé comme dépense pour l'exercice au cours duquel le paiement a été effectué. Quant aux impôts sur le revenu, ils sont comptabilisés à mesure que le gouvernement les reçoit.

Nous préconisons l'adoption de ce que nous appelons une comptabilité d'exercice, ce qui se rapproche davantage de ce qui se fait dans le secteur privé. Il y aurait une valeur comptabilisée dans

and capital assets, buildings for example, and it would be written off over the life of the asset.

There is little guidance on transfers and grants in the accounting rules and standards at present. If a third party is involved, independent from government, and it meets certain criteria, the expense is recorded once the cheque is cut.

My concern in this regard is that I am not sure when those rules were put in place that anyone foresaw there would be the transfer of billions of dollars to these foundations. In fact, Treasury Board's own policy is that the government should not be pre-paying expenses. I know that those rules were designed at a time when these new arrangements were not in place.

Currently, the Public Sector Accounting Board, of which I am a member, is studying this issue from several angles. One is how transfer payments should be recorded in the books of governments, especially in light of accrual accounting. When a grant is prepaid, is it correct to record the whole grant as an expense in that year? We are also looking at the definition of "government entity." Are these foundations truly at arm's length from government? There are several studies underway.

I would add that many of the people in government are part of these discussions and are part of this search for more clarity, clearer guidance, so that we do not have differences of opinion on these issues. The guidance, to my mind, is presently incomplete. Both the comptroller general and the deputy comptroller general would agree that the guidance is probably not sufficiently complete and is very much subject to personal and professional judgment.

Senator Cools: I understand what you are saying and I have deep respect for it. However, one must understand that the moment the Minister of Finance makes a commitment in a budget speech, the government is committed. One can say that at that initial stage the government has taken on a liability or an obligation. I understand the concerns about the recording of liabilities. I am not proposing that that should be the magic date for recording; I am trying to look at the phenomenon of the government doing the difficult business of governing. The question of the year and the recording of these grants is not a simple question. As I said before, these were like new entities.

The question I was trying to get you to answer, Auditor General, had to do with the opinion of the other accountants of the land in respect of this issue. It would be my full expectation that before the government went down the road of engaging in these sets of recording and accounting practices, it would have consulted quite heavily with some of the major accountants of the land. Could you shed some light on that matter?

les états financiers pour des actifs comme des immobilisations, des immeubles, par exemple, et cette valeur serait radiée graduellement tout au long du cycle de vie de ces actifs.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de directives sur les transferts et les contributions dans les règles et les normes comptables. Si une tierce partie, une partie indépendante du gouvernement est en cause et qu'elle respecte certains critères, les dépenses sont comptabilisées dès que le chèque est fait.

À cet égard, ce qui m'inquiète, c'est que je ne suis pas certaine que lorsqu'on a établi ces règles, on ait imaginé qu'il y aurait des transferts de l'ordre de plusieurs milliards de dollars à ces fondations. En fait, selon la propre politique du Conseil du Trésor, le gouvernement ne devrait pas faire de paiements par anticipation. Je sais que ces règles ont été conçues à une époque où ces nouveaux arrangements n'existaient pas.

À l'heure actuelle, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, dont je suis membre, examine la question sous plusieurs angles. Comment les paiements de transfert devraient-ils être consignés dans les livres du gouvernement, particulièrement dans le contexte d'une comptabilité d'exercice? Lorsqu'une subvention est payée à l'avance, est-il acceptable de comptabiliser la subvention intégrale à titre de dépense pour l'exercice en question? Nous nous penchons également sur la définition d'«entité gouvernementale». Ces fondations sont-elles vraiment des entités indépendantes du gouvernement? Il y a plusieurs études en cours.

J'ajouterai que bien des gens au gouvernement participent à ces discussions et sont en faveur d'une plus grande clarté, de directives plus claires, de façon à ce qu'il n'y ait pas de divergences d'opinion à cet égard. À mon avis, les directives sont incomplètes à l'heure actuelle. D'ailleurs, tant le contrôleur général que le contrôleur général adjoint conviendraient sans doute que ces directives ne sont pas suffisamment exhaustives et qu'elles laissent beaucoup de place au jugement personnel et professionnel.

Le sénateur Cools: Je comprends ce que vous dites, et j'ai beaucoup de respect pour votre opinion. Cependant, il faut comprendre une chose: une fois que le ministre des Finances a pris un engagement dans son énoncé budgétaire, le gouvernement est engagé. On peut dire qu'à ce stade initial, le gouvernement a décidé d'assumer une obligation ou un passif. Je comprends vos préoccupations au sujet de la comptabilisation de ce passif. Je ne préconise pas que cette date soit celle de l'inscription aux livres de ces dépenses. Je m'intéresse au phénomène du gouvernement qui s'attache à réaliser l'art difficile de gouverner. Quant à savoir comment inscrire ces contributions et pour quelle année, ce n'est pas simple. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ces fondations étaient de nouvelles entités.

La question à laquelle je voulais que vous répondiez, madame la vérificatrice générale, portait sur l'opinion du corps des comptables canadiens là-dessus. Je suis convaincue qu'avant de s'engager dans ces pratiques de comptabilité et de comptabilisation des dépenses, le gouvernement a consulté certaines des grandes firmes comptables du pays. Pourriez-vous nous éclairer à ce sujet?

I do not believe for a moment that the government just sprung this out of the air. I have no doubt that the government consulted with some of the major league accountants of the nation and would have had a great deal of support.

Mr. Chairman, as our study moves along, perhaps we could call the Canadian Institute of Chartered Accountants to testify before us. Perhaps we could call representatives of PricewaterhouseCoopers, Ernst & Young or some of the other major league companies so that we could broaden our scope.

The Chairman: Certainly we could do that, but at the end of the day our preoccupation is with accountability to Parliament.

Senator Cools: That is right. That is a major preoccupation of mine. However, we are midstream of a phenomenon where we have a difference of opinion. Since we are only hearing from the two voices uttering those opinions, it seems to me that we should hear more evidence of other voices on both opinions. That is all that I am saying.

Does the Auditor General have knowledge of whether the government has consulted with other accountants on these issues? The case of the foundation that I am most acquainted with was the Canada Millennium Scholarship Foundation. The bill that established this foundation was referred to this committee, which did a fair amount of study on it. Is she aware or does she have knowledge of the government consulting with other accountants on these issues going back some years?

Ms Fraser: With all due respect to the honourable senator, I should like to clarify a few things. I did not qualify the opinion on the Public Accounts of Canada.

Senator Cools: I am aware that you did not. Maybe I should have started to read the quotation earlier. I would not want you to think I was doing you a disservice. The quotation in your statement precisely stated that you did not qualify. I am very well informed that you did not qualify.

Ms Fraser: If we were in serious disagreement with the government, I would have qualified my opinion on the public accounts. I did not do that. The government respected its own accounting policies. Those are policies which, under current accounting standards, are acceptable. I raised the issue of whether those standards take adequately into account these new forms of arrangements and these large transfers of money that pre-fund programs for many years.

That being said, my predecessor did qualify the accounts of Canada for at least two years on issues of foundations because at that time the Government of Canada did not respect the accounting standards and had recorded a payable to a foundation that did not even exist. He was compelled to do that.

Je ne pense pas que le gouvernement ait sorti cela de son chapeau tel un magicien. Je suis convaincue qu'il y a eu des consultations avec certaines des principales firmes comptables du pays et que cette démarche a recueilli bien des appuis.

Monsieur le président, dans le contexte de notre étude, nous pourrions peut-être convoquer des représentants de l'Institut canadien des comptables agréés à comparaître devant nous. Nous pourrions peut-être aussi inviter des porte-parole des firmes Pricewaterhouse, Coopers, Ernst & Young et d'autres grandes firmes reconnues pour ainsi élargir notre champ d'examen.

Le président: Nous pourrions certes faire cela, mais essentiellement, ce qui nous intéresse, c'est la reddition de comptes au Parlement.

Le sénateur Cools: C'est juste. C'est un grand sujet de préoccupation pour moi. Cela dit, nous sommes en présence d'un phénomène qui suscite une divergence d'opinion. Étant donné que nous entendons uniquement les deux parties qui expriment ces opinions divergentes, il me semble que nous devrions entendre le témoignage d'autres parties, d'un côté comme de l'autre. C'est tout.

La vérificatrice générale sait-elle si le gouvernement a consulté d'autres experts comptables sur ces questions? Le cas que je connais le mieux est celui de la Fondation canadienne des bourses du millénaire. Le projet de loi créant cette fondation a été renvoyé à notre comité, qui en a fait un examen passablement approfondi. Sait-elle si le gouvernement a consulté d'autres firmes comptables sur ces questions il y a de cela quelques années?

Mme Fraser: Sans vouloir manquer de respect à l'honorable sénateur, j'aimerais apporter quelques précisions. Je n'ai pas assorti d'une réserve l'opinion qui figure dans les Comptes publics du Canada.

Le sénateur Cools: J'en suis consciente. Peut-être aurais-je dû commencer à lire la citation plus avant. Je ne voudrais pas que vous pensiez que je voulais vous mettre dans l'embarras. Dans votre déclaration, vous précisez clairement que vous avez décidé de ne pas assortir votre opinion d'une réserve. J'en suis tout à fait consciente.

Mme Fraser: Si nous étions en désaccord sérieux avec le gouvernement, j'aurais assorti mon opinion dans les Comptes publics d'une réserve. Je ne l'ai pas fait. Le gouvernement a respecté ses propres politiques comptables. Il s'agit là de politiques qui, compte tenu des normes comptables actuelles, sont acceptables. J'ai simplement posé la question de savoir si ces normes prennent adéquatement en compte ces arrangements nouveau genre, ainsi que ces importants transferts d'argent qui servent à financer par anticipation des programmes pendant de nombreuses années.

Cela dit, mon prédécesseur a émis une réserve dans les Comptes publics du Canada pendant au moins deux ans au sujet des fondations car à l'époque, le gouvernement du Canada ne respectait pas les normes comptables, ayant comptabilisé un versement à une fondation qui n'existait même pas. Mon prédécesseur n'avait pas le choix.

I know at the time there were some discussions of letters from other firms. I am afraid that I cannot respond to that. It would be up to government to indicate what kind of advice they had received or not at that time.

Senator Cools: You said that you know of letters from firms.

Ms Fraser: I know of letters from firms that to my knowledge did not specifically address the particular instance on which Mr. Desautels qualified the Public Accounts of Canada.

Senator Cools: The record should be clear that the government had recognized that the booking of liabilities for these foundations was an area where existing accounting standards did not offer explicit guidance and that professional judgment was brought to bear. It is healthy that we are having a debate. It is very important that Parliament look at this matter.

[Translation]

Senator Bolduc: These systems have changed a lot since the 1930s, when there were only the cabinet, the Treasury Board, the departments and the government agencies.

[English]

That was the basic system at the time. Then in the 1930s, we had regulatory commissions such as the CRTC because of a new era of public policy. During the war we had the war business, so we began to have corporations. Then we divided the corporations between governmental, departmental and Crown companies. Finally, in the 1960s, the Financial Administration Act established regulations qualifying, in each case, the relationship between the government and the agency or between the agency with Parliament or between the minister with the staff agency. We have a system that is fairly reasonable.

Then administrative theories developed because people thought that perhaps other mechanisms could give us more efficient administration and still have accountable administration. We developed other methods of delivery mechanisms, such as the partnership system, the special agency formula, in some cases privatization and the franchise procedure. Now we have delegated management instruments such as the foundations. You studied that situation in 1999, and then in 2000 and 2001.

Appendix B of your report is a kind of translation of Ms Barrados's article in February 1998, which I did enjoy greatly.

Fundamentally, the problem is the possibility of bureaucratic power and the necessity of political supremacy. We must define the mechanism to ensure efficiency and responsibility.

Je sais qu'à ce moment-là, il y a eu des discussions au sujet de lettres émanant d'autres firmes. Je crains de ne pouvoir répondre à votre question. C'est au gouvernement qu'il appartient de dire quels avis il a reçus ou non à l'époque.

Le sénateur Cools: Vous avez dit être au courant de certaines lettres émanant de firmes comptables.

Mme Fraser: Je sais que des firmes comptables ont envoyé des lettres qui, à ma connaissance, ne portaient pas précisément sur le dossier au sujet duquel M. Desautels a émis une réserve dans les Comptes publics du Canada.

Le sénateur Cools: Il faut qu'une chose soit claire: le gouvernement a reconnu que l'inscription dans les livres des obligations liées à ces fondations est un domaine où les normes comptables n'offrent pas de directives explicites et qu'il y a lieu de s'en remettre au jugement des professionnels. Il est sain que nous ayons un débat. Il est très important que le Parlement se penche sur cette question.

[Français]

Le sénateur Bolduc : Ces systèmes ont beaucoup changé depuis les années 30, à partir du moment où il n'y avait que le Cabinet, le Conseil du Trésor, les ministères et les agences gouvernementales.

[Traduction]

C'était le système fondamental à ce moment-là. Ensuite, dans les années 30, l'avènement d'une nouvelle ère de la politique gouvernementale a donné naissance à des commissions réglementaires, comme le CRTC. Pendant la guerre, les activités liées au conflit ont débouché sur la création de diverses entités. Nous les avons ensuite réparties, selon la façon dont elles relevaient du gouvernement, en ministères ou en sociétés de la Couronne. Enfin, dans les années 60, la Loi sur l'administration financière a prescrit des règlements précisant, dans chaque cas, la relation entre le gouvernement et une agence donnée ou entre une agence et le Parlement ou entre le ministre et le personnel de l'agence. Nous avons un système qui est assez cohérent.

Ensuite, diverses théories administratives ont vu le jour car certains ont pensé que d'autres mécanismes pourraient résulter en une administration plus efficiente tout en demeurant comptable au Parlement. Nous avons mis au point d'autres méthodes de prestation de services, comme le système de partenariat, la formule de l'agence spéciale, dans certains cas la privatisation et le franchisage. Nous avons maintenant des instruments de gestion déléguée comme les fondations. Vous avez étudié cette situation en 1999, et ensuite en 2000 et 2001.

L'annexe B de votre rapport reprend quelque peu un article de Mme Barrados datant de février 1998, qui m'avait beaucoup intéressé.

Essentiellement, le problème se résume à la possibilité du pouvoir bureaucratique et à la nécessité de la suprématie politique. Nous devons définir le mécanisme capable d'assurer efficacité et responsabilité.

The various foundations are mostly for research purposes or loans. They are not really business operations. Most of them are in research. I do not say that the basic tenet of the government is that we can delegate that to scientists and that they are the best people to take care of that.

Taking account of that fact, would you be of the opinion that the government should revise the Financial Administration Act so that we could make a general framework for the various service delivery systems?

Ms Fraser: I do not believe that we have thought about that. It would be up to parliamentarians to decide if that were necessary.

Senator Bolduc: As an agent of Parliament, what would be your opinion if someone would ask for that? I ask for that.

Ms Fraser: There must be a way that certain of these basic provisions of good accountability to Parliament can be instituted and that a framework can be developed, whether through legislation or another mechanism. The frameworks we set out here are the essential baseline elements.

I want to be clear. We are not against experimenting with new ways of service delivery. If government can find ways to become more efficient, I would be the last person to be against that. When we are dealing with public money, certain basic accountability provisions should be respected in all of these arrangements.

I know that the new alternate service delivery program that Treasury Board Secretariat is producing could provide some of that framework. It will remain to be seen how it is put into place and what teeth are given to that framework. Perhaps legislative change would be an option in that case.

Senator Bolduc: Have you given an opinion on the policy developed by the Treasury Board recently about those mechanisms?

Ms Fraser: We have had consultations and discussions with the Treasury Board Secretariat. We believe that this new policy is very promising. We believe that more guidance must be given. Putting it into place will be the real challenge.

Senator Bolduc: I asked your opinion about the possibility of amending the Financial Administration Act. There is also another possibility, which you have mentioned in your report — that is, all those foundations should be established by law. In each of those laws, we could, for example, ask for the capacity of auditing those organizations. We could also put in the legislation the three types of auditing work done by the Auditor General, not only for conformity but also for optimization.

Les diverses fondations sont pour la plupart vouées à la recherche ou à l'octroi de prêts. Ce ne sont pas vraiment des entités commerciales. La plupart d'entre elles se consacrent à la recherche. Je ne dis pas que la prémisse fondamentale du gouvernement est que nous pouvons déléguer cette responsabilité aux scientifiques et qu'ils sont les mieux placés pour l'assumer.

Compte tenu de ce fait, estimez-vous que le gouvernement devrait réviser la Loi sur la gestion des finances publiques afin d'établir un cadre de régie générale pour les divers systèmes de prestation de services?

Mme Fraser: Je ne pense pas que nous ayons envisagé cela. C'est aux parlementaires qu'il appartient de décider si une telle mesure s'impose.

Le sénateur Bolduc: En tant que mandataire du Parlement, quelle serait votre opinion si quelqu'un vous posait cette question? Je vous la pose.

Mme Fraser: Il doit y avoir un moyen d'instituer certaines pratiques fondamentales garantissant une bonne reddition de comptes au Parlement et d'élaborer un cadre de régie, que ce soit par le biais d'une mesure législative ou d'un autre mécanisme. Les cadres de régie que nous établissons ici sont des éléments de base essentiels.

Je tiens à être claire. Nous ne sommes pas contre le fait d'expérimenter de nouvelles façons d'offrir des services. Si le gouvernement peut trouver des moyens d'accroître son efficacité, je serais la dernière à m'en plaindre. Lorsqu'il s'agit des deniers publics, certaines dispositions fondamentales en matière de reddition de comptes devraient être respectées dans tous ces arrangements.

Je sais que le nouveau programme de diversification des modes de prestation de services du Conseil du Trésor pourrait servir en partie de modèle à un tel cadre. Il reste à voir comment il sera mis en place et quel mordant il aura. Peut-être qu'en l'occurrence, un changement de nature législative serait une option.

Le sénateur Bolduc: Avez-vous émis une opinion sur la politique qu'a récemment élaborée le Conseil du Trésor au sujet de ces mécanismes?

Mme Fraser: Nous avons eu des consultations et des discussions avec le Secrétariat du Conseil du Trésor. À notre avis, cette nouvelle politique est très prometteuse. Nous pensons qu'il faut l'assortir de directives plus exhaustives. C'est sa mise en oeuvre qui sera un réel défi.

Le sénateur Bolduc: Je vous ai demandé ce que vous pensiez de la possibilité de modifier la Loi sur la gestion des finances publiques. Il existe une autre possibilité, que vous avez évoquée dans votre rapport —, soit établir toutes ces fondations au moyen d'une loi. Dans chacune de ces lois nous pourrions, par exemple, exiger qu'elles fassent l'objet d'une vérification. Nous pourrions également préciser dans la mesure les trois types de vérifications effectuées par le Bureau du vérificateur général, c'est-à-dire non seulement la vérification de conformité, mais aussi la vérification de l'optimisation des ressources.

Perhaps it would be more prudent to do that for each of the laws, let us say for five or ten years, and after that make a different provision.

Ms Fraser: That seems like a reasonable approach. The other way is to make arrangements in the funding agreements for existing foundations. Obviously, the ones that exist cannot easily be changed. In the funding agreements, when there is new funding, some of the improvements could be made slowly.

Another area, as one of my colleagues is pointing out, relates to the role and responsibilities of the boards of directors. That needs to be clarified as well in the Treasury Board guidelines.

Senator Bolduc: There is a weakness in the funding agreement, though. I know that it is government management, so it is normal that the government explain this point of view. We cannot be against that.

What troubles me somewhat is that we do not see clearly the role of Parliament in that process. There is no role in terms of policy making during the planning stage of the new organization nor in their management. For example, the main principles of the public service, or what you call ethics in the public service, are not clearly identified, as it is in your Appendix B. It is a bit embarrassing.

Your entire report stresses the auditing aspect. There are also the planning and management aspects. If these aspects are in the agreement, it is better than nothing. However, in my opinion, they should be part of the law. Otherwise, we will have a situation as we have had with the revenue agency.

I would have preferred to keep the revenue department as it was. After all, if there is an entity to whom someone must be responsible, it is the public revenue agency.

I asked the new chief officer, "Why do you not put in the law that the recruitment of new employees for that department will be done according to a competitive system that will provide us with a guarantee of the competence of the people and not by patronage?" They did not accept that suggestion.

I was scandalized that people in the public domain can function like that intellectually. That is another aspect of my concern.

Ms Fraser: One of our concerns is that government has very little information about what happens in these foundations and very little capacity to intervene should something go wrong. We are not suggesting that government become involved in the day-to-day management of the foundations, but they must know what the management of these foundations is doing with public funds. If something is not going right, government should have the capacity to intervene and correct the problem.

Il serait peut-être plus prudent d'intégrer cela dans chacune des lois pertinentes, disons pendant cinq ou dix ans, après quoi nous pourrions prendre des dispositions différentes.

Mme Fraser: Cela semble une approche raisonnable. L'autre façon de procéder consiste à faire des arrangements dans les accords de financement des fondations existantes. De toute évidence, il n'est pas facile de modifier celles qui existent déjà. Dans les cas où l'injection de nouveaux fonds est prévue, on pourrait apporter certaines améliorations graduellement dans les accords de financement.

Comme l'un de mes collègues l'a signalé, il convient également de se pencher sur le rôle et les responsabilités du conseil d'administration. Ces derniers doivent aussi être précisés dans les directives du Conseil du Trésor.

Le sénateur Bolduc: Il y a une faiblesse dans l'accord de financement, cependant. Je sais qu'il s'agit de la gestion du gouvernement. Par conséquent, il est normal que le gouvernement adopte ce point de vue. Nous ne pouvons être contre cela.

Ce qui me dérange quelque peu, c'est que le rôle du Parlement ne ressort pas clairement dans ce processus. Ainsi, il n'est pas partie prenante à l'élaboration de politique à l'étape de la planification de la nouvelle organisation, pas plus qu'à sa gestion. Par exemple, les grands principes de la fonction publique, ou ce que vous appelez l'éthique de la fonction publique, ne sont pas clairement identifiés, comme ils le sont dans votre annexe B. C'est un peu gênant.

Tout votre rapport met l'accent sur l'aspect vérification. Or, il y a aussi les aspects planification et gestion. Si ces aspects étaient visés par l'accord, ce serait mieux que rien. Cependant, à mon avis, ils devraient tomber sur le coup de la loi. Autrement, nous retrouverons avec la même situation qu'avec l'Agence du revenu.

J'aurais préféré que le ministère du Revenu reste comme il était. Après tout, s'il y a une entité où la responsabilité est primordiale, c'est bien l'Agence du revenu.

J'ai posé à son nouveau directeur la question suivante: «Pourquoi ne pas inscrire dans la loi que le recrutement des nouveaux employés du ministère devra se faire dans le cadre d'un système de concours qui garantira que les personnes embauchées le sont en raison de leurs compétences et non par patronage?» Cette suggestion n'a pas été acceptée.

J'ai été scandalisé que des gens du domaine public puissent avoir cette mentalité. C'est là un autre aspect qui m'inquiète.

Mme Fraser: L'une de nos préoccupations tient au fait que le gouvernement a très peu d'information sur ce qui se passe dans ces fondations et très peu de moyens d'intervenir si les choses devaient mal tourner. Nous ne préconisons pas que le gouvernement se mêle de la gestion quotidienne des fondations, mais il faut qu'il sache ce que leurs dirigeants font avec les fonds publics. S'il y a quelque chose qui cloche, le gouvernement devrait être en mesure d'intervenir et de corriger le problème.

Senator Bolduc: Perhaps the basic tenet of the government is that scientists can manage scientific organizations better than anyone else. In other words, "They will do the job and it is okay with us."

Ms Fraser: Honestly, there is some validity in their argument to have independent, knowledgeable people awarding these grants. As you have pointed out, the research councils have a rigorous mechanism for determining how grants will be allocated. They are part of government. They are not considered arm's length from government.

The Chairman: I come to the conclusion that each of these foundations is a different animal. This study upon which we have embarked will take us somewhat longer than we anticipated. Perhaps we should have some or all of the heads of those foundations before us to get into some detail as to their understanding of their mandate and accountability. You will have some innings then, Senator Bolduc.

Senator Tunney: I had several questions, but I will limit myself to two. Do I understand correctly when I perceive an auditor to be more than someone who deals in arithmetic and figures? They go beyond that, not to developing policy — I heard you say that, and I certainly agree with that — but to reviewing policy, criticizing or expressing a concern, or perhaps suggesting minor changes?

The other questions deals with a review of a report that you may make on a specific subject this year. Will there be a review of it next year?

Ms Fraser: First, the role of the office is not, as Senator Tunney has said, to comment on policy. It is, however, to look at how government is managing its affairs and how policy is being implemented. If an objective is to do X, Y, Z, we would then look to see if that is being carried out as the policy has stated. Are government departments respecting the rules that have been established by, in many cases, a central agency such as Treasury Board Secretariat? How is the government conducting the management?

That mandate is given to me by Parliament. There were changes to the Auditor General's Act in 1977 that allowed this broader scope of audit to be carried out, which is quite similar to many mandates of either provincial auditors general or other auditors general around the world. It is almost a standard mandate.

I would add that about half of my staff are accountants, and the rest are from a variety of other disciplines, such as biology, economics and sociology. We employ a wide variety of people. In every audit that we do, we ensure that we have the expertise. We will also contract expertise to help us on particular issues.

I am pleased that Senator Tunney raised the issue of what we call follow up or reviews of reports. In the past, we have generally gone back two years after an audit to do a review of the progress

Le sénateur Bolduc: Peut-être que fondamentalement, le gouvernement est d'avis que les scientifiques sont mieux placés que quiconque pour diriger des organisations scientifiques. Autrement dit, ils vont faire le travail et cela nous convient très bien.

Mme Fraser: Franchement, l'argument voulant que des gens indépendants et compétents octroient ces subventions est valable. Comme vous l'avez signalé, les conseils de recherche ont un mécanisme rigoureux qui régit l'attribution des subventions. Ils font partie du gouvernement. Ils ne sont pas considérés comme des entités indépendantes.

Le président: J'en conclus que chacune de ces fondations est une entité différente. L'étude que nous avons amorcée nous prendra plus de temps que prévu. Peut-être devrions-nous convoquer à comparaître une partie ou la totalité des dirigeants de ces fondations afin de sonder leur compréhension de leur mandat et de leurs obligations de rendre compte. À ce moment-là, sénateur Bolduc, vous pourriez en profiter.

Le sénateur Tunney: J'ai plusieurs questions, mais je me limiterai à deux. Ai-je raison de penser que la mission du vérificateur va plus loin que les calculs et les chiffres? Elle va plus loin; non pas que le vérificateur élabore des politiques — j'ai bien compris ce que vous avez dit, et je suis tout à fait d'accord avec cela —, mais en ce sens qu'il en fait l'examen, la critique, exprime une préoccupation ou encore propose des changements mineurs?

Mon autre question porte sur l'examen de suivi d'un rapport que vous avez fait sur un sujet particulier cette année. Y aura-t-il un examen l'an prochain?

Mme Fraser: Premièrement, le rôle du Bureau du vérificateur général n'est pas, comme vous venez de le dire, de commenter la politique gouvernementale. Toutefois, il lui incombe d'examiner comment le gouvernement gère ses affaires et comment il met en oeuvre ses politiques. Si l'objectif visé est de faire telle ou telle chose, nous vérifions qu'elle se concrétise dans le respect de la politique énoncée. Les ministères gouvernementaux respectent-ils les règles qui ont été établies, dans bien des cas, par une agence centrale comme le Secrétariat du Conseil du Trésor? De quelle façon le gouvernement assume-t-il la gestion de ses affaires?

Ce mandat m'est donné par le Parlement. Des changements apportés à la Loi sur le vérificateur général en 1977 ont permis la réalisation d'une vérification plus large, ce qui correspond aux mandats des vérificateurs généraux dans le monde. C'est pratiquement un mandat standard.

J'ajouterais que mon effectif se compose pour moitié de comptables, les autres personnels étant spécialisés dans diverses disciplines comme la biologie, l'économie et la sociologie. Nous employons toute une gamme d'experts. Pour chaque vérification que nous faisons, nous nous assurons d'avoir l'expertise voulue. Nous allons également chercher des experts à l'extérieur, au moyen de contrats, pour nous aider dans des dossiers particuliers.

Je suis heureuse que le sénateur Tunney ait soulevé la question de ce que nous appelons le suivi ou les examens des rapports. En général, nous revenons deux ans après une vérification pour

that has been made since then. Unfortunately, those follow-up reports get very little attention and we are changing our approach. We will take one of our reports and devote it strictly to follow-up. We will look at an issue, perhaps take a few issues together, and do a re-audit. We will then be in a much better position to say what progress government has made.

I would say that, in most cases, government is very responsive to our recommendations and does make the necessary changes. One of the performance measures for my office is the degree to which our recommendations have been implemented. Generally, somewhere around 65 per cent of our recommendations are implemented within five years. That is somewhat low, but fairly acceptable. I would not want it to be 100 per cent.

The Chairman: You have a better record than parliamentary committees, Ms Fraser.

Ms Fraser: Our report this September will be strictly a report on follow-up.

[Translation]

Senator Ferretti Barth: I have a lot of admiration for you, because you have the courage to go forward with this tedious work.

At March 31, 2001, almost the entire amount was still in the foundations' bank accounts. This money certainly yields interest and there is no mention whatsoever made of the issue of interest.

All of this money is stashed away in the foundations' bank accounts and this constitutes contempt for the public, for taxpayers. That situation is a source of concern. Enormous amounts of money are dormant in bank accounts and yield interest while all around us, we see pressing needs for the population. Will your recommendations change, at least in part, the government attitude in this regard?

Ms Fraser: The honourable senator is right. According to the information contained in the annual reports, the funds are invested and the foundations receive income on these investments. But I am not aware of the magnitude of that income.

It is up to parliamentarians to make the choice of investing these moneys in fellowships or research. I cannot comment on the fact that millions of dollars have been allocated to a particular cause, because that is within the discretion of parliamentarians. However, I am concerned when I see that there are huge amounts that are dormant in the foundations' bank accounts, without adequate accountability.

Senator Ferretti Barth: Do you record the initial amount given to these foundations? Do you do a follow-up in order to know whether these amounts, after they have been in the foundations' coffers for several years, have been invested by the foundation? These amounts must yield an income and I would like to know where this income is going.

examiner les progrès réalisés depuis. Malheureusement, ces rapports de suivi attirent très peu l'attention et nous allons modifier notre approche. Nous allons prendre l'un de nos rapports et le consacrer entièrement au suivi. Nous allons prendre un enjeu, ou plusieurs, et faire une nouvelle vérification. Nous allons alors être en bien meilleure position pour évaluer les progrès réalisés par le gouvernement.

Je dirais que dans la plupart des cas, le gouvernement répond très bien à nos recommandations et apporte les changements nécessaires. D'ailleurs, l'un des critères de rendement du Bureau est le degré de mise en oeuvre de nos recommandations. Généralement, environ 65 p. 100 de nos recommandations sont mises en oeuvre dans les cinq ans. C'est un peu bas, mais assez acceptable. Je ne voudrais pas que ce soit 100 p. 100.

Le président: Vous avez une meilleure feuille de route que les comités parlementaires, madame Fraser.

Mme Fraser: Le rapport présenté en septembre sera exclusivement un rapport de suivi.

[Français]

Le sénateur Ferretti Barth: Je vous admire beaucoup car vous avez le courage d'aller de l'avant avec ce travail pénible.

Au 31 mars 2001, presque la totalité des montants étaient dans les comptes bancaires des fondations. Ces montants dans ces comptes produisent certainement des intérêts et on ne fait aucunement mention de la question des intérêts.

Toutes ces sommes dorment dans les comptes bancaires des fondations et cela constitue un outrage à la population, aux contribuables. Cette situation est préoccupante. Des sommes énormes dorment dans des comptes bancaires et produisent des intérêts alors qu'autour de nous des besoins criants existent dans la population. Vos recommandations changeront-elles au moins en partie l'attitude du gouvernement à cet égard?

Mme Fraser: Le sénateur a raison. D'après les informations contenues dans les rapports annuels, les fonds sont placés et les fondations reçoivent des revenus sur ces placements, mais je ne suis pas au courant de l'ampleur des revenus.

Le choix d'investir ces sommes dans les projets de bourses ou de recherche appartient aux parlementaires. Je ne peux commenter sur le fait que des millions de dollars aient été versés à une cause ou à une autre car cela relève de la discrétion des parlementaires. Par contre, je m'inquiète lorsque je vois qu'il y a des sommes importantes qui dorment dans les comptes bancaires des fondations sans reddition de comptes adéquate.

Le sénateur Ferretti Barth: Est-ce que vous comptabilisez le montant initial donné aux fondations? Faites-vous un suivi pour savoir si ces montants, après qu'ils aient passé plusieurs années dans les caisses de la fondation, sont investis par la fondation? Ces sommes doivent rapporter un profit et j'aimerais savoir où vont ces profits?

Ms Fraser: I have no mandate regarding the foundations. We can check the departments' transactions. When the cheque is made to the foundation, we can check the amount that is being transferred, but once the funds are out of the governments' coffers, I have no mandate that would allow me to know what happened to these funds.

Senator Ferretti Barth: So we are in the dark as far as the profits flowing from these amounts are concerned?

Ms Fraser: Most foundations prepare annual reports and publish them on their Web site. The report contains financial statements that have been audited by private sector auditors. One can follow the revenues and expenditures of a foundation. However, that is the only information that we have.

Senator Ferretti Barth: Do you also have the mandate of examining the governments' decisions?

Ms Fraser: As I indicated earlier, my role is not to assess political choices. My role is to examine the management within departments and the manner in which programs and policies are implemented.

[English]

Senator Lynch-Staunton: There are two topics I should like to address. The first was adequately covered in the exchange between the Auditor General and Senator Bolduc, and that is how to re-establish parliamentary authority over these funds. I would hope that would include recovery of funds in the event a foundation is dissolved. As you pointed out earlier and in your report, in some foundations there is no provision for that whatsoever. They are out there in limbo. I said earlier that the funds are pro-rated to previous recipients. That is wrong.

Is there latitude for a foundation, any foundation, to allocate monies beyond its original intent? In other words, how strict are the bylaws or the guidelines imposed by the government that these funds be used for their original purpose? I suspect, although I do not have enough evidence to claim it as fact, that there is significant latitude there. A generous interpretation of the use of the funds could result in its original intent not being adopted or followed.

Ms Fraser: The major instruments for determining what the funds are to be spent on are the actual funding agreements between the governments and the foundations. In most of those agreements there are pretty clear guidelines and instructions on what the money is to be spent on. The issue is that should those guidelines not be respected, there is very little mechanism to enable us to know whether they have been respected. The initial agreements are probably not too bad.

Mme Fraser: Je n'ai aucun mandat en ce qui concerne les fondations. Nous pouvons vérifier les transactions des ministères. Lorsque le chèque est émis au nom de la fondation, nous pouvons vérifier le montant du transfert, mais une fois les fonds sortis des caisses du gouvernement, je n'ai aucun mandat pour savoir ce qui se passe avec ces fonds.

Le sénateur Ferretti Barth: Nous sommes donc dans l'ignorance en ce qui concerne les profits engendrés par ces montants?

Mme Fraser: La plupart des fondations produisent des rapports annuels et les publient sur leur site Web. On peut y voir un état financier qui a été examiné par un vérificateur du secteur privé. On peut y constater les revenus et les dépenses de la fondation. C'est toutefois la seule information dont nous disposons.

Le sénateur Ferretti Barth: Avez-vous aussi le mandat d'examiner les décisions du gouvernement?

Mme Fraser: Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, mon rôle n'est pas d'évaluer des choix politiques. Mon rôle est d'examiner la gestion au sein des ministères et la façon dont les programmes et les politiques sont mis en application.

[Traduction]

Le sénateur Lynch-Staunton: J'aimerais aborder deux sujets. Le premier a été couvert de façon satisfaisante dans l'échange entre la vérificatrice générale et le sénateur Bolduc, soit les moyens à prendre pour rétablir l'autorité du Parlement sur ces fonds. J'aimerais bien que cela englobe le recouvrement des fonds en cas de dissolution d'une fondation. Comme vous l'avez fait remarquer précédemment, ainsi que dans votre rapport, dans le cas de certaines fondations, il n'y a aucune disposition à cet égard. Elles sont dans les limbes. J'ai dit tout à l'heure que les fonds étaient répartis au prorata entre les bénéficiaires antérieurs. C'est erroné.

Une fondation, n'importe laquelle, a-t-elle la marge de manoeuvre voulue pour allouer des fonds au-delà de son mandat original? Autrement dit, dans quelle mesure les règlements ou les lignes directrices imposées par le gouvernement sont-elles strictes et aptes à garantir que ces fonds seront utilisés pour atteindre le but visé à l'origine? Je soupçonne, tout en n'ayant pas suffisamment de preuves pour l'affirmer carrément, qu'il existe une marge de manoeuvre importante à cet égard. Une interprétation généreuse de l'utilisation des fonds pourrait se traduire par le non-respect ou la violation de l'intention originale.

Mme Fraser: Les principaux instruments qui dictent comment les fonds seront dépensés sont les accords de financement conclus entre le gouvernement et les fondations. Dans la plupart de ces accords, il existe des directives et des lignes directrices fort claires quant à l'usage qui doit être fait de l'argent. Le problème, c'est qu'il peut arriver que ces lignes directrices ne soient pas respectées. En effet, il n'y a guère de mécanismes qui nous permettent de savoir si elles l'ont été ou non. Les accords initiaux ne sont probablement pas trop mal.

The Chairman: Do you make it your business to study those issues and give an opinion on them?

Ms Fraser: We would be glad to do that. The issue we raise is this: Should the foundations spend money on other things, no one would know.

Senator Lynch-Staunton: That answers my question.

Senator Bolduc: Is it possible that those foundations can create other corporations? For example, in Quebec I remember that we had a foundation, and five years after that, it had created 140 corporations.

The Chairman: Do not give them ideas.

Senator Bolduc: Is it possible for them to do that?

Ms Fraser: I would suspect that it is possible for them to do that.

Senator Bolduc: That is extremely dangerous.

Senator Mahovlich: That would have to be in the report.

Senator Lynch-Staunton: That is after the fact.

Senator Cools: I am very interested in Senator Bolduc's statements. Senator Bolduc, as I understood it, was asking the Auditor General about her opinion. Is it the Financial Administration Act you were speaking of, or is it the Auditor General Act? My understanding is that you were considering, or musing aloud, really, about the possibility of amending the act to allow the Auditor General to audit foundations. I was not clear. Were you speaking of the Financial Administration Act or the Auditor General Act?

Senator Bolduc: Do you want me to answer, Mr. Chairman?

Senator Cools: Maybe you need the record to remember what you said.

Senator Bolduc: Usually we ask questions of the witnesses.

Senator Cools: I am trying to clarify what you said because my question builds on that.

Senator Bolduc: The fundamental problem is the direction and control of the instruments, the direction and control by Parliament, by government, by staff agencies or by department heads as well. If I were the minister responsible for those agencies, I would be embarrassed — for example, the Minister of Industry, insofar as foundations are concerned.

It is the Financial Administration Act, to answer your question. Within that, the role of the auditor would be defined.

Senator Cools: Now I am clear. For the record, I would not support an amendment either to the Financial Administration Act or the Auditor General Act to enable the Auditor General to become the auditor to these foundations. The reason would be

Le président: Pensez-vous qu'il est de votre ressort d'étudier ces questions et d'exprimer une opinion à ce sujet?

Mme Fraser: Nous le ferions volontiers. Le problème que nous soulevons est le suivant: si les fondations dépensaient l'argent pour autre chose, personne ne le saurait.

Le sénateur Lynch-Staunton: Cela répond à ma question.

Le sénateur Bolduc: Est-il possible que ces fondations créent d'autres sociétés? Par exemple, au Québec, je me souviens d'une fondation qui, en l'espace de cinq ans, avait créé 140 sociétés.

Le président: Ne leur donnez pas des idées.

Le sénateur Bolduc: Leur est-il possible de faire cela?

Mme Fraser: Je soupçonne qu'il leur est possible de faire cela.

Le sénateur Bolduc: C'est extrêmement dangereux.

Le sénateur Mahovlich: Il faudrait que cela figure dans le rapport.

Le sénateur Lynch-Staunton: Mais c'est après coup.

Le sénateur Cools: Je m'intéresse beaucoup aux propos du sénateur Bolduc. Si j'ai bien compris, le sénateur Bolduc demandait à la vérificatrice générale son opinion. Parlez-vous de la Loi sur la gestion des affaires publiques ou de la Loi sur le vérificateur général? Si je ne m'abuse, vous envisagiez, ou plutôt vous évoquiez tout haut, la possibilité de modifier la loi pour permettre au Bureau du vérificateur général de vérifier les fondations. Ce n'est pas clair pour moi. Parlez-vous de la Loi sur la gestion des finances publiques ou de la Loi sur le vérificateur général?

Le sénateur Bolduc: Voulez-vous que je réponde, monsieur le président?

Le sénateur Cools: Peut-être avez-vous besoin du compte rendu pour vous rappeler ce que vous avez dit.

Le sénateur Bolduc: Habituellement, nous posons des questions aux témoins.

Le sénateur Cools: J'essaie de clarifier vos propos puisque ma question y fait suite.

Le sénateur Bolduc: Le problème fondamental, c'est l'orientation et le contrôle des instruments, l'orientation et le contrôle que peuvent exercer le Parlement, le gouvernement, les dirigeants des agences ou des ministères. Si j'étais le ministre responsable d'agences comme celles-là — par exemple, le ministre de l'Industrie, — je serais dans l'embarras en ce qui concerne ces fondations.

Pour répondre à votre question, je parlais de la Loi sur la gestion des finances publiques. Dans ce contexte, le rôle du vérificateur serait défini.

Le sénateur Cools: Maintenant, c'est clair. Je tiens à dire officiellement que je n'appuierais pas un amendement qui serait apporté soit à la Loi sur la gestion des finances publiques ou à la Loi sur le vérificateur général en vue de permettre au Bureau du

very simple and straightforward. It is a matter of principle, frankly. I belong to the group of people who believe that there is far too much government in our community. I would not like to see the arms and scope of government continue to expand. We have simply too much government.

These foundations were created as an alternate method of delivering services and programs. The government has at its disposal any ministry or any other agency, and it chose this in particular as a way of expanding government itself. I would not like to see these foundations become a part of government since the Auditor General's job is to really audit government and governance.

My major point relates to the fact that the government, in setting up these foundations, has adopted the position that the recording of these liabilities should be in the year that the funding was provided and the year of the establishment of the liabilities. As I said before, government must face an enormous set of problems. Also, the government adopted a position that it would constitute these foundations as arm's-length organizations.

I would like to return to your statements, Auditor General, in the Public Accounts of Canada, page 1.33. I return to the Canadian Institute of Chartered Accountants and the Public Sector Accounting Board. Your statement on that same page is as follows:

In light of questions and concerns raised about the accounting by governments in Canada for transactions such as those involving the foundations, PSAB has initiated two projects to clarify accounting standards in these areas. The Government should closely monitor progress on these two projects, due to the amount of public money involved with the foundations and the resultant distorting effects of its current accounting policies.

"Distorting effects," that is your opinion. That is a value statement. However, I was wondering if, Madam Auditor General, you could tell the committee anything about the two projects of the PSAB.

It seems that the government is conforming in establishing these foundations and in its accounting practices around the recording of liabilities. The government believes and states that it is conforming to the standards set out by the PSAB.

Since you have mentioned these two projects in your report, can you tell us about the progress of those two PSAB projects and of the results, if any?

Ms Fraser: I had mentioned the two projects earlier in one of my responses. The first is on the definition of what is included in what we call "the government entity": What organizations would be part of the government's financial statements? At the federal level, we have concerns about these foundations. However, at the

vérificateur général de se charger de la vérification de ces fondations. La raison en est très simple. Franchement, c'est une question de principe. Je fais partie de ces gens qui estiment que le gouvernement est déjà beaucoup trop présent dans notre société. Je ne souhaite tout simplement pas voir le gouvernement étendre ses tentacules. Le gouvernement a déjà beaucoup trop de poids.

Ces fondations ont été créées en tant que mécanismes différents de prestation de programmes et de services. Le gouvernement avait à sa disposition n'importe quel ministère ou agence, mais il a choisi ce mode particulier pour élargir son champ d'action. Je ne voudrais pas que ces fondations deviennent une partie du gouvernement étant donné que le travail du vérificateur général consiste à assurer la vérification des opérations de gouvernement et de la gestion des affaires publiques.

Mon principal argument tient au fait qu'en établissant ces fondations, le gouvernement a adopté la position qu'il convenait de comptabiliser ses dépenses au cours de l'exercice où le financement a été fourni, c'est-à-dire l'exercice où ces obligations ont été contractées. Comme je l'ai dit auparavant, le gouvernement doit faire face à une multitude de problèmes considérables. En outre, il a décidé que ces fondations seraient indépendantes.

Madame la vérificatrice générale, j'aimerais revenir sur ce que vous avez affirmé dans les Comptes publics du Canada. Je reviens au Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et à l'Institut canadien des comptables agréés. À la même page, on peut lire:

Vu les questions et les préoccupations soulevées par le traitement comptable adopté par les gouvernements au Canada pour des opérations comme celles des fondations, le CCSP a lancé deux projets visant à préciser les normes comptables dans ces domaines. Le gouvernement devrait suivre de près l'avancement de ces deux projets, étant donné l'importance des fonds publics en jeu dans le cas des fondations et les effets de distorsion des conventions comptables actuelles.

Selon votre opinion, nous sommes en présence d'«effets de distorsion». C'est un jugement de valeur. Cependant, je me demandais, madame la vérificatrice générale, si vous pouviez nous dire quoi que ce soit au sujet des deux projets du CCSP.

Il semble que dans le contexte de la création de ces fondations, le gouvernement se conforme à ses pratiques comptables en ce qui concerne la comptabilisation des dépenses. Le gouvernement estime qu'il respecte les normes établies par le CCSP.

Étant donné que vous avez mentionné ces deux projets dans votre rapport, pourriez-vous nous dire où ils en sont et quels sont leurs résultats, s'il y a lieu?

Mme Fraser: J'ai mentionné ces deux projets plus tôt dans l'une de mes réponses. Le premier porte sur la définition de ce que nous appelons une «entité gouvernementale». Quelles organisations devraient figurer dans les états financiers du gouvernement? Au niveau fédéral, nous avons des inquiétudes au sujet de ces

provincial level, there is also a great concern about school boards, colleges, hospital networks and so on. There is a great deal of discussion going on.

A draft paper was produced. A forum will be held on June 19, I believe. That project seems to be going well. I expect that there will be new standards issued in the next year.

There is a second project on the definition of transfers. As I mentioned earlier, very little guidance is given currently to transfers, especially transfers in these new arrangements where large sums of money are being given in advance of need. That project is somewhat slower than the first one. It will probably take up to two years before there is new guidance.

Returning to the comment that we made about distortion, I am concerned when I see transfers of billions of dollars recorded as expenditures — for instance, expenditures on innovation transferred to the Canadian Foundation for Innovation and recorded as expenditures on innovation — when the money has just been transferred from one bank account to another and has not been spent for the intended ultimate goal. That was the question I was raising there.

The same concern applies to scholarships. The money has gone into a foundation but has not flowed through to the ultimate intended recipients. There could be distortion in the financial statements and in representing the financial activity of the government by these very large sums of money that have been transferred out and yet have not gone through to the ultimate program recipients.

Senator Cools: The government has consistently informed us and has said again and again that its decisions to provide funding to these arm's-length organizations should be recorded in the year that the liabilities are incurred. The government has been quite consistent in its position.

I do not know, Mr. Chairman, how we will resolve this difference of opinion. The government has been clear that it has been abiding by the standards and principles of the Canadian Institute of Chartered Accountants' Public Sector Accounting Board and that it is conforming with proper accounting practises. Perhaps we could look at the two projects and the draft paper that the Auditor General has referred to, which, from what I understand, will be available shortly. The government's position is clear. We have a major disagreement.

Ms Fraser: If I could respond to that, we do not really have a disagreement. I did not qualify. If we had a disagreement, I would have qualified the Public Accounts of Canada. The government has respected its accounting policies. Those are acceptable under current standards. The point is that I do not think current standards took into account these new transactions. They are being looked at and new standards will be set. I do not want to prejudice what would happen out of that standard-setting process, which could take a while yet.

fondations. Cependant, au niveau provincial, on se préoccupe aussi beaucoup au sujet des conseils scolaires, des collèges, des réseaux d'hôpitaux, et cetera. Il y a énormément de discussions à ce sujet.

Une ébauche a été rédigée et un colloque aura lieu le 19 juin, si je ne m'abuse. Ce projet semble très bien se dérouler. Je prévois que de nouvelles normes seront disponibles l'an prochain.

Le second projet porte sur la définition des transferts. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, il y a très peu de directives à l'heure actuelle au sujet des transferts et particulièrement des transferts dans ces nouveaux arrangements où des sommes considérables d'argent sont payées à l'avance. Ce projet progresse plus lentement que le premier. Il faudra probablement attendre deux ans avant d'avoir de nouvelles lignes directrices.

Pour en revenir aux commentaires que nous avons faits au sujet des effets de distorsion, je m'inquiète lorsque je vois des transferts de milliards de dollars comptabilisés comme dépenses — par exemple, les sommes transférées à la Fondation canadienne pour l'innovation et comptabilisées comme dépenses d'innovation — alors que l'argent a simplement été transféré d'un compte de banque à un autre et n'a pas été encore dépensé pour réaliser l'objectif ultime prévu. C'est la question que je soulevais.

La même préoccupation s'applique à l'égard des bourses. L'argent a été versé à une fondation mais il n'a pas été remis aux bénéficiaires ultimes prévus. Il pourrait y avoir un effet de distorsion dans les états financiers, notamment pour ce qui est de la représentation de l'activité financière du gouvernement étant donné que ces sommes très considérables ont été transférées mais n'ont pas encore été versées aux bénéficiaires ultimes du programme.

Le sénateur Cools: Le gouvernement a réitéré à maintes reprises que le financement de ces organisations sans lien de dépendance devrait être comptabilisé au cours de l'exercice où ces obligations sont contractées. Le gouvernement n'a jamais dévié de sa position.

Monsieur le président, j'ignore comment nous réglerons cette divergence d'opinion. Le gouvernement a affirmé clairement qu'il a respecté les principes et les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés, en sus de ses propres pratiques comptables. Peut-être devrions-nous examiner les deux projets et l'ébauche de rapport dont la vérificatrice générale a parlé qui, d'après ce que j'ai compris, sera disponible sous peu. La position du gouvernement est claire. Nous sommes en présence d'un désaccord important.

Mme Fraser: Si je puis me permettre, nous ne sommes pas vraiment en désaccord. Je n'ai pas assorti mon opinion d'une réserve. Si nous avions été en désaccord, j'aurais émis une réserve dans les Comptes publics du Canada. Le gouvernement a respecté ses politiques comptables. Ces dernières sont acceptables selon les normes actuelles. Le problème, à mon avis, c'est que les normes actuelles ne prennent pas en compte ces nouvelles transactions. Je ne veux pas préjuger de l'issue du processus d'élaboration des normes, qui pourrait prendre un certain temps.

I would add that the government, for at least two years, did not respect objective accounting standards, and for that reason my predecessor qualified the Public Accounts of Canada because it recorded liabilities to organizations that did not exist.

Senator Baker: The press coverage of your speech to the Certified General Accountants of Canada said something like you claimed that the government was sheltering \$7.1 billion in nine arm's-length foundations over five years in order to mask its ballooning budget surpluses. Is that a correct summation of what you actually said?

Ms Fraser: Mr. Chair, I am sure that the senator knows that journalists take great liberties with what is actually said. What I did say, I suspect, and I think we can go back to previous testimony of the deputy comptroller general, that it is quite clear that one of the motivations of establishing these transfers in this way was that they be recorded as an expenditure when the transfer was made.

Senator Baker: Is that a "yes" or a "no"? Did you say it? Is that a correct reflection?

Ms Fraser: I did not say those specific words, no. I did say, though, that one of the motivations for establishing the foundations in the way that they are is that these transfers are recorded as expenditures when the initial transfer is made.

Senator Baker: In other words, you did not accuse the government of doing this in order to mask its ballooning budget surpluses. Did you say that it was an intentional thing on the part of the government in order to mask its ballooning budget surpluses?

Ms Fraser: I do not think those were my words.

Senator Baker: I read your speech, and I did not see those words.

Ms Fraser: That is an interpretation by a journalist.

Senator Baker: Do you find these interpretations appear quite often with journalists?

Ms Fraser: I am surely the honourable senator knows better than I the answer to that question.

The Chairman: This has been very helpful. Ms Fraser, your opening statement was a very succinct synopsis of the issues. The dialogue with senators has been helpful.

As I indicated, we will need to take some more time with this issue. We will have the heads of the foundations here to testify — perhaps some of the ministers — about the agreements, so that we can see what we are dealing with, always bearing in mind that our preoccupation is with where Parliament fits in and the accountability to Parliament of ministers and of these agencies.

The committee continued *in camera*.

J'ajouterais que depuis au moins deux ans, le gouvernement ne respecte pas les normes objectives de comptabilité puisqu'il a comptabilisé des transferts à des organisations qui n'existaient pas et que c'est précisément pour cette raison que mon prédécesseur a émis une réserve dans les Comptes publics du Canada.

Le sénateur Baker: D'après ce qu'ont rapporté les médias de votre allocution devant les comptables généraux licenciés du Canada, vous avez affirmé que le gouvernement avait dissimulé 7,1 milliards de dollars dans neuf fondations sans lien de dépendance sur une période de cinq ans afin de masquer des surplus budgétaires croissants. Est-ce un résumé fidèle de vos propos?

Mme Fraser: Monsieur le président, je suis sûre que le sénateur sait que les journalistes prennent de grandes libertés avec nos propos. Ce que je pense avoir dit, et nous pouvons consulter le témoignage précédent du contrôleur général adjoint, c'est qu'il est évident que l'un des motifs pour lesquels on a établi les transferts de cette façon, c'est qu'on souhaitait qu'ils soient comptabilisés comme dépenses au moment où le transfert était effectué.

Le sénateur Baker: Était-ce un «oui» ou un «non»? Avez-vous dit cela? Est-ce le reflet fidèle de vos propos?

Mme Fraser: Je n'ai pas prononcé précisément ces mots. Cependant, j'ai dit que l'une des raisons pour lesquelles les fondations ont été créées de cette façon, c'est qu'on voulait que ces transferts soient comptabilisés comme dépenses au moment du transfert initial.

Le sénateur Baker: Autrement dit, vous n'accusez pas le gouvernement d'agir ainsi pour masquer des surplus budgétaires croissants. Avez-vous affirmé que le gouvernement agissait délibérément de cette façon pour masquer des excédents budgétaires croissants?

Mme Fraser: Je ne pense pas avoir employé ces termes.

Le sénateur Baker: J'ai lu votre discours, et je n'ai pas vu ces termes.

Mme Fraser: C'est l'interprétation d'un journaliste.

Le sénateur Baker: Selon vous, arrive-t-il très souvent aux journalistes de se livrer à de telles interprétations?

Mme Fraser: Je suis certaine que le sénateur connaît mieux que moi la réponse à cette question.

Le président: Cet échange a été très utile. Madame Fraser, votre exposé a très bien résumé les questions. Le dialogue avec les sénateurs a été utile.

Comme je l'ai dit, il nous faudra consacrer encore un peu de temps à cette question. Nous recevrons comme témoins les dirigeants des fondations, et peut-être aussi certains des ministres pour nous parler des accords, et nous verrons donc de quoi ils retournent, toujours en tenant compte du fait que ce qui nous préoccupe, c'est la place du Parlement et la responsabilité des ministres et de ces organismes devant le Parlement.

La séance se poursuit à huis clos.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Communication Canada – Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

WITNESSES:

From the Office of the Auditor General of Canada:

Ms Sheila Fraser, Auditor General of Canada;
Ms Maria Barrados, Assistant Auditor General, Audit Operations
Branch;
Mr. John Mayne, Principal, Audit Operations Branch.

TÉMOINS:

Du Bureau du vérificateur général du Canada:

Mme Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada;
Mme Maria Barrados, vérificatrice générale adjointe, Direction des
opérations de vérification;
Mr. John Mayne, Directeur principal, Direction des opérations de
vérifications.